

Présentation du compte CPAS 2015

Pour rappel, le compte reflète avec exactitude les opérations effectuées.

ORDINAIRE

Le résultat budgétaire 2015 qui sera intégré dans les MB 1/2016, à travers les EXERCICES ANTERIEURS est de 1.962.606,29 €.

Ce bon résultat est dû à des estimations budgétaires des frais de personnel trop élevés (surtout en maisons de repos, ce que nous essayons de corriger pour les années futures) mais aussi à une gestion rigoureuse

Quelques points à relever :

1. Aux EXERCICES ANTERIEURS

En dépense

- Le CPAS a procédé à un premier nettoyage des droits constatés, ce qui entraîne d'importantes NON-VALEURS !
- La cotisation de responsabilisation est de 132.510€

En recettes

- Le compte 2015 comprend le report du Compte 2014 mais aussi différentes recettes comme la récupération tardive de RI, de mises au travail ART. 60, du Plan Grand Froid, de recettes INAMI dans les MR/MRS etc.

2. les dépenses de PERSONNEL 2015 dépassent très légèrement celles du COMPTE 2014 : + 42.625,42 €, soit + 0,034 %...

L'écart entre le budget et le compte au niveau du personnel reste donc très élevé : les services travaillent à diminuer l'écart entre les deux

3. Les dépenses de FONCTIONNEMENT sont en constante diminution depuis 3 ans, grâce à un encadrement strict et s'élèvent à 4.165.490,29€ (dont 69% sont pour les 3 maisons de repos)

Un gros travail de réduction des dépenses suite au passage de 5 à 3 maisons de repos a été réalisé (notamment par des économies d'énergie)

4. L'analyse des TRANSFERTS permet de mettre en évidence le coût à charge du CPAS de son action sociale :

Le cout net de l'action sociale 2015 (revenu d'intégration et aide sociale) est de 3.883.542,20 €

Le budget 2015 avait prévu plus d'engagements de personnes sous le statut art 60, ce qui induit un écart budget/compte de 175.724,90 (161,47 au compte, au lieu des 200 prévus au Budget 2015).

5. En ce qui concerne les charges de dette, cette charge de la dette est en lourde augmentation en raison de l'impact de la RESIDENCE SAINT-JOSEPH. Pour rappel, le remboursement pour LA BARCAROLLE n'apparaîtra qu'au compte 2016.
6. Les recettes de prestations (facturation maisons de repos) ont bien été estimées dans le budget
Les repas à domicile sont en augmentation (progression de près de 75%) et le déficit est ainsi réduit
7. Au niveau de l'extraordinaire, nous pouvons mettre en évidence le coût de l'aménagement de l'ancienne maison de repos Ste Elisabeth pour le service insertion

Merci aux services

Présentation des MB1

Le CPAS avait prévu une recette de 100 000€ dans le cadre de la subvention de la politique des grandes villes (cette était prévue pour l'engagement de travailleurs sociaux pour l'accueil des réfugiés qui arrivent sur la commune). Pour une question de timing cette dotation doit être supprimée des MB (et compensée par un prélèvement sur les réserves) car il n'y a pas encore eu de notification de décision de la RW à la ville.

Je tiens à préciser que ces MB ont dû intégrer de nombreuses dépenses supplémentaires qui sont « imposées » au CPAS comme les indexations des salaires et du RI, la prime de fin d'année comme octroyée à la ville, la nécessité de nommer 10 agents pour limiter l'augmentation de la cotisation de régularisation, l'octroi du RI aux personnes exclues du chômage, l'accueil de réfugiés sur la commune...

ORDINAIRE

1. Le résultat budgétaire 2015 intégré dans la MB1/2016 est de 1.962.606,29 €

Le montant de la dotation communale reste de 10.135.070,34€.

Le budget du CPAS s'équilibre ainsi à 68.196.465,03 €.

2. Le résultat de l'exercice propre 2016 après MB présente un mali de 1.348.637,64 €

(hors prélèvement fonds réserve ordinaire disponible, un prélèvement de 667.334 ,19 € est réalisé. A NOTER : le prélèvement a diminué de 854.664,29 € par rapport au budget initial 2016. Il y a donc une diminution du prélèvement sur le fonds de réserve)

3. Pour avoir un budget qui corresponde le mieux à l'activité de 2016, il a été décidé de porter certains non-valeurs aux exercices antérieurs (non-valeurs suite à l'Inspection SPP INTEGRATION pour 2013, remboursements à l'Inami (trop perçu lors de la période du déménagement suite aux lits vacants)...) .

Cette nouvelle manière de faire permettra de mieux comparer les exercices entre eux dans les années futures...

La cotisation de responsabilisation de pensions pour 2015 portée en 2016 est estimée, (selon une mode de calcul interne) , à 246.609,98 €.

4. Les MB montrent une maîtrise des dépenses de personnel

- Les dépenses de PERSONNEL, dans le cadre de ces MB, sont indexées au 01/07/2016 (278.388,02€), les MB prévoient également le coût de la restauration de la PRIME DE FIN D'ANNEE (110.413,56€)
- Les MB revoient également le PLAN D'EMBAUCHE 2016. En analysant ce PLAN, nous constatons que le gain des DEPARTS dépasse largement le supplément de dépenses pour remplacements, engagements, promotions= montant de 390.981,21€

- Le plan d'embauche prévoit des nominations (9,5 ETP pour le respect du PACTE de la fonction publique et 10 ETP pour diminuer l'augmentation de la cotisation de responsabilisation), soit un coût de 68.464,11€

5. Les dépenses de FONCTIONNEMENT ont encore pu être réduites, grâce à un contrôle de gestion efficace.

A NOTER la charge nette des MAISONS délaissées qui se monte encore à 497.310,44€ et qui masquent les efforts réalisés dans les frais de fonctionnement (frais de chauffage, gardiennage, remboursements emprunts)

6. Dans le cadre des dépenses de TRANSFERTS : deux adaptations ont été prévues dans les MB :

- a. Index des RI au 01/04/2016 qui est une correction sociale du tax shift
- b. ET dépassement indice pivot au 01/06

Pour un montant global de 106.097,68€

Il est également prévu une augmentation de 25 dossiers par trimestre pour les réfugiés qui arrivent sur le territoire de la commune

Pour les ART. 60, le CAS a dû prévoir deux revalorisations ainsi que l'indexation des salaires au 1^{er} juillet, soit un coût supplémentaire de 269.878, 70 € pour 2016.

7. Pour assurer l'équilibre budgétaire 2016, un prélèvement de 667.334, 19 € est inscrit, SOIT 654.664, 29 € DE MOINS que dans le BUDGET INITIAL 2016

8. Dans le plan d'embauche, différents engagements ont été prévus mais sont conditionnés à l'octroi de subsides :

- c. Politique des grandes villes
- d. Appel à projet ILI 'Initiatives locales d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère' pour soutenir l'intégration des personnes étrangères
- e. Un éventuel subside si le CPAS créait une ILA (initiative locale d'accueil)
- f. Un éventuel subside si le CPAS obtenait un agrément en tant qu'abri de nuit de son actuel hébergement d'urgence
- g. Est prévu également l'engagement d'un travailleur social si l'obligation d'établir un contrat d'intégration avec tous les bénéficiaires du RI est confirmé pour le 1^{er} septembre

Cette recherche de subsides est permanente au CPAS pour pouvoir coller à la réalité sociale sans augmenter la dotation communale

9. A l'extraordinaire, quelques dépenses sont prévues : le parking à la maison de l'insertion, des travaux sur le toit de Saint Joseph, les trottoirs de la Barcarolle, une étude pour l'intégration de la

future cité administrative, des investissements pour l'aménagement éventuel de locaux pour l'accueil des réfugiés...

A la suite de ces MB, le budget du CPAS reste en mali de 1.348.637,64. Le budget est équilibré par un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire de 667.334,19€.

Ces réserves se chiffrent donc, après les MB1, à 1.615.881,14€.

10. Le plan à 5 ans annonce un déficit de 2.770.706,59 € à l'horizon 2021. Ce plan sera revu en MB2 pour tendre à l'équilibre, principalement en réduisant l'écart compte/budget au niveau des dépenses du personnel

Quelques points d'attention à l'intention de nos mandataires sur locaux sur différents aspects financiers du CPAS :

- les dépenses de PERSONNEL et de FONCTIONNEMENT sont contrôlées,
- des OUTILS efficaces de GESTION sont mis en place, grâce au SERVICE DES FINANCES, du DF et de la Chef de BUREAU (une nouvelle procédure de recouvrement vient d'être instaurée). Les résultats se marquent dans les MB 1/2016.
- Depuis 2012, le nombre d'ETP ne cesse de DIMINUER. Alors que les demandes d'aide augmentent, que nous constatons une augmentation des RI...Mais il ne va plus être possible de continuer à travailler en personnel réduit, nous allons devoir renforcer le staff des travailleurs sociaux et du suivi administratif pour faire face à cette augmentation etc.
- LA DOTATION COMMUNALE est importante mais se justifie si l'on analyse objectivement la situation budgétaire et financière du CPAS : celui-ci ne fait que répondre à la précarité de VERVIERS, mais aussi aux obligations qui lui sont faites par d'autres instances.
- LE CPAS DE VERVIERS ne COUTE pas PLUS CHER QUE LES AUTRES CPAS DE LA MÊME CATEGORIE (30.000 à 100.000 HABITANTS ». D'après les chiffres 2014 repris dans une étude BELFIUS, le CPAS de VERVIERS se situe dans la MOYENNE (haute, certes) de la dotation communale de ces VILLES.
- Contrairement aux idées reçues, les 3 MR/MRS terminent leur année budgétaire pratiquement à l'équilibre. Certes, le poids considérable des charges d'emprunts pour SAINT-JOSEPH, puis LA BARCAROLLE, grève les budgets et les comptes. MAIS des efforts déterminés sont en marche pour une gestion financière mieux cernée autant au niveau du personnel que du cout du fonctionnement. Par ailleurs, le CPAS, avec l'aide de la ville, ne peut s'exonérer d'une politique active en matière de vieillissement de la population.
- L'aide sociale est accordée de manière rigoureuse et juste (un important travail de lutte contre la fraude sociale est mis en œuvre) mais son montant est clairement lié à la situation économique de la ville.

Compte 2015 du CPAS :

Le groupe MR tient à :

Souligner la qualité du travail fourni par la jeune et dynamique équipe désormais à la tête du département et des services financiers.

Souligner le résultat nettement positif du compte, 600.000 euros à l'exercice propre et plus de 2.000.000 d'euros de résultat global, signe d'une bonne gestion et d'une maîtrise des recettes et des dépenses sous présidence MR et qui confirme que les allégations de l'échevin du Budget faisant état d'une boîte noire envoyant la facture à la ville, sont simplement dénuées de tout fondement et sont désobligeantes. C'est cette bonne gestion sous présidence MR qui permet de maintenir l'équilibre budgétaire en 2016 en attendant que votre majorité s'accorde sur les moyens supplémentaires qu'il faut effectivement fournir au CPAS. Ce que vous ^{me} voulez visiblement pas faire.

Regretter toutefois que les péripéties politiciennes de 2015 aient empêché la mise en œuvre d'une politique d'insertion plus ambitieuse et n'aient pas permis d'atteindre les objectifs traduits initialement dans le budget 2015, notamment en matière d'insertion socio-professionnelle.

La qualité et l'exactitude du compte 2015 ne souffrent aucune réserve et le MR l'approuve avec la satisfaction de voir la bonne gestion de l'institution sous présidence MR, aussi bien reconnue.

Modifications budgétaires 2016 :

Pour le groupe MR :

Elles intègrent des éléments dont le MR a rappelé la pertinence lors de l'examen du budget initial (indexation, prime de fin d'année, revalorisation des barèmes des articles 60, charges de pension, statutarisation). Ils auraient déjà dû y être intégrés mais la majorité PS cdH n'a pas voulu en tenir compte. Le bon résultat du compte 2015 permet de les assumer.

Vos MB reprennent l'un ou l'autre projet hypothétique mais elles ne traduisent aucune ambition en matière d'insertion, nonobstant les difficultés liées au public pris en charge. C'est notamment l'augmentation du nombre de bénéficiaires et leur profil qui font d'une politique d'insertion plus performante une absolue nécessité pour Verviers.

Les MB sont insatisfaisantes par rapport à l'exigence sociétale d'une action sociale efficiente et les projections quinquennales déficitaires ne manquent pas d'inquiéter le groupe MR.

Les travailleurs de l'Action sociale viennent de vous adresser une lettre ouverte dénonçant leurs difficultés à remplir leurs missions.

Vous y êtes visiblement insensibles.

Même l'inscription d'une recette supplémentaire de 100.000 euros en provenance de la politique des grandes villes (plus d'1 million d'euros annoncé) , pour renforcer les effectifs , est aujourd'hui remise en question par le Collège alors qu' en réunion de concertation Ville CPAS chacun semblait considérer que le 'pas de porte' payé par le PS pour obtenir du cdH qu'il lui donne les clefs de l'Hotel de ville, pouvait aussi bénéficier au CPAS .

De la même manière, le Collège balaie d'un revers de la main la possibilité, bien que validée par le CRAC avant la concertation du 19/5, de prévoir une indexation de 3,5 % de la dotation communale, beaucoup plus réaliste et qui aurait l'avantage de maintenir l'institution à l'équilibre à moyen terme . En 2018 son déficit présumé passerait de 1.184.000 euros tel que prévu en cas d'accord sur ces MB , à quelque 21.000 euros .

Plus grave les composantes de la majorité et leurs représentants au Collège semblent bien incapables depuis la mi-mai, de s'accorder pour concilier les points de vue et réconcilier une fois pour toutes les trajectoires budgétaires des 2 institutions. C'est cela que le CRAC attend de vous.

Vous hypothéquez vos propres MB en agissant ainsi.

Comment expliquer cette réunion du Collège convoquée une heure avant le Conseil de ce soir pour tenter de nous présenter une position commune ?

Aussi , comme la loi organique des CPAS vous y autorise nous vous suggérons de proroger le délai d'exercice de la tutelle communale et de revenir avec un dossier en ordre le 5 septembre prochain. Et de mettre la période estivale à profit pour accorder vos violons et surtout démontrer que vous avez le sens des priorités.

F.Breuwer.

Conseiller communal et CPAS

Modification budgétaire Ville

I.1. Résultats :

- 1) Service ordinaire : Exercice propre : boni de 3.166.559,47 ;
Exercice global : boni de 3.614,56 €.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	77.737.098,26	75.392.288,71	2.344.809,55
Augmentation	1.358.148,04	5.263.032,14	-3.904.884,10
Diminution	377.807,16	1.941.496,27	1.563.689,11
Résultat	78.717.439,14	78.713.824,58	3.614,56

- 2) Service extraordinaire : Exercice propre : boni de 9.654.591,82 € ;
Exercice global : strict équilibre.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	25.261.627,10	25.261.627,10	
Augmentation	19.261.911,43	19.261.358,06	553,37
Diminution	2.143.628,37	2.143.075,00	-553,37
Résultat	42.379.910,16	42.379.910,16	

I.2. Evolution ordinaire:

	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Budget 2016 Elaboration	MB1 2016	BI2016-MB1	C2015-MB1		
Dép. de personnel	30.357.149,57	31.652.128,66	32.392.737,27	33.715.370,65	30.443.332,68	27.094.024,86	27.649.627,12	555.602,26	2,05%	-2.793.705,56	-9,18%
Dép. de fonctionnement	8.111.107,47	8.962.065,79	8.390.687,19	8.434.752,65	8.257.697,15	8.626.314,86	9.328.921,39	702.606,53	8,14%	1.071.224,24	12,97%
Dép. de transferts	22.219.691,35	23.182.522,14	23.747.560,12	24.938.478,55	27.279.410,04	30.067.734,24	30.075.120,61	7.386,37	0,02%	2.795.710,57	10,25%
Dép. de dette	8.043.647,60	8.088.640,98	8.415.037,53	8.438.330,72	8.686.191,25	8.195.428,09	8.296.766,66	101.338,57	1,24%	-389.424,59	-4,48%
Dép. de prélèvements	0,00	0,00	0,00	900.000,00	790.829,80	200.000,00	200.000,00	0,00	0,00%	-590.829,80	-74,71%
Dép. ex. propre	68.731.595,99	71.885.357,57	72.946.022,11	76.426.932,57	75.457.460,92	74.183.502,05	75.550.435,78	1.366.933,73	1,84%	92.974,86	0,12%
Rec. De prestations	2.877.901,31	3.319.507,72	3.083.154,54	3.270.864,11	3.398.107,93	3.859.535,30	4.951.685,04	1.092.149,74	28,30%	1.553.577,11	45,72%
Rec. De transferts	63.855.769,95	63.771.678,73	66.118.597,73	69.391.341,90	68.346.739,64	72.084.243,30	72.467.051,56	382.808,26	0,53%	4.120.311,92	6,03%
Rec. De dette	1.984.380,14	2.671.526,83	2.338.541,08	2.917.495,24	1.510.253,62	1.304.732,88	1.298.258,65	-6.474,23	-0,50%	-211.994,97	-14,04%
Rec. De prélèvements	667.500,00	724.000,00	2.385.000,00	0,00	775.000,00	0,00	0,00	0,00		-775.000,00	-100,00%
Rec.. ex. propre	69.385.551,40	70.486.713,28	73.925.293,35	75.579.701,25	74.030.101,19	77.248.511,48	78.716.995,25	1.468.483,77	1,90%	4.686.894,06	6,33%
Solde Ex. propre	653.955,41	-1.398.644,29	979.271,24	-847.231,32	-1.427.359,73	3.065.009,43	3.166.559,47	101.550,04	3,31%	4.593.919,20	-321,85%
Dép. de prélèvements	12.069,00	41.969,27	55.185,78	36.850,00	75.832,63	77.727,73	55.130,15	-22.597,58	-29,07%	-20.702,48	-27,30%
Rec. de prélèvements	6.345,00	0,00	0,00	7.000,00	2.500,00	0,00	0,00	0,00		-2.500,00	-100,00%
Solde dép. de prélèvement	-5.724,00	-41.969,27	-55.185,78	-29.850,00	-73.332,63	-77.727,73	-55.130,15	22.597,58	-29,07%	18.202,48	-24,82%
Dép. Ex. ant.	2.757.635,52	2.700.364,77	2.167.389,36	2.585.870,33	3.257.450,65	1.261.796,58	3.108.258,65	1.846.462,07	146,34%	-149.192,00	-4,58%
Rec. Ex. ant.	3.495.342,60	3.367.502,49	1.530.327,81	3.847.848,61	2.996.925,87	1.256,48	443,89	-812,59	-64,67%	-2.996.481,98	-99,99%
Solde Ex. antérieurs	737.707,08	667.137,72	-637.061,55	1.261.978,28	-260.524,78	-1.260.540,10	-3.107.814,76	-1.847.274,66	146,55%	-2.847.289,98	1092,91%
RESULTAT BUDGETAIRES	1.385.938,49	-773.475,84	287.023,91	384.896,96	-1.761.217,14	1.726.741,60	3.614,56	-1.723.127,04	-99,79%	1.764.831,70	-100,21%

I.3. Exercices antérieurs :

1. Les dépenses des exercices antérieurs représentent un montant de 3.108.258,65 € soit une augmentation de 146,34 % ou 1.846.462,07 € par rapport au B12016 et une diminution de 4,58 % ou 149.192 € par rapport au compte 2015. L'intégration du compte 2015 est l'explication principale de cette modification.

Articles	Libellés	Nouveau montant	Justification
2016			
000/991-01	Mali du service ordinaire (suivant résultat compte 2015)	1.761.217,14	Largement commenté au précédent conseil communal.

- Pour rappel :
 - Raison principale du C2015 en négatif – Retard dans l'enrôlement des additionnelles :
 - En 2015, lors budget 2016 nous avions prévu 12.037.324,42 €, mais nous n'avons un droit net au compte de 9.573.360,51€¹ soit en différence de -2.463.963,91€ ou - 20,46 %.
 - Au budget 2016 nous avons prévu 13.557.342,09 €. Le retard de l'IPP risque de ne pas être complètement compensé en 2016 vis notamment les décisions du gouvernement qui ont un impact sur les additionnelles (Tax-shift).
 - Heureusement, nous avons prévu un boni de 1.726.741,60 € au budget 2016 en prévision de résultat du compte 2015 que nous savions en déficit. Comme prévu ce boni se réduit avec la modification budgétaire.
- 2. Les recettes des exercices antérieurs représentent un montant de 443,89 €.

¹ (droit constaté de 9.684.432,87 € et non valeur 111.072,36 €)

I.4. Exercice propre

I.4.1. Recettes

a) Recettes de prestations

Les recettes de prestations qui représentent 6,29 % du total des recettes ordinaires, sont = 4.951.685,04 €, soit + 1.092.149,74 € ou + 28,30 % par rapport aux derniers travaux budgétaires.

Les éléments principalement responsables de cette variation sont les suivants :

Articles	Libellés	C2014	C2015	BI2016	MB1	Ecart €	Ecart %	Justifications
009 Recettes & Dépenses générales								
00010/106-01	Crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice (Subside Grande Ville)	0	0	0,00	1.000.000,00	1.000.000,00	100,00 %	Subsides des Grande Ville, montant définitif 1.117.802,72 €
599 Commerce - Industrie								
520/161-48	Remboursement du précompte immobilier suite aux acquisitions	0	0	0	36.000,00	36.000,00	100,00 %	
520/16301-01	Loyers issus de la prospection commerciale (% sur nouvelles enseignes dans cellules vides)	0	0	0	50.000,00	50.000,00	100,00 %	

b) Recettes de transferts

Les recettes de transferts qui représentent 92,06 % du total des recettes ordinaires, sont = 72.467.051,56 €, soit + 382.808,26 € ou + 0,53 % par rapport aux derniers travaux budgétaires.

Les éléments principalement responsables de cette variation sont les suivants :

- La modification de la valeur du point APE qui se retrouve dans différentes fonctions.
- Et les éléments suivant :

Articles	Libellés	B12016	MB1	Ecart €	Ecart %	Justifications
049 Impôts et Redevances						
040/363-03	Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers (suivant estimation)	2.480.215,00	2.457.215,00	-23.000,00	-0,93%	Suivant estimation
040/366-07	Redevance de stationnement	1.200.000,00	1.100.000,00	-100.000,00	-8,33%	Suivant estimation
040/368-48	Taxe diverses - Amendes urbanistiques	10.000,00	45.000,00	35.000,00	350,00%	Suivant droits constatés
849 Aide sociale et familiale						
8401233/46500-02	Service de prévention - Subsidés du SPF Justice (LEPA) Frais de fonctionnement	0	30.000,00	30.000,00	100,00 %	Recettes= Dépenses : promesse de subside
849/466-48	Contributions de l'Autorité sup. pour des projets interculturels	0	45.000,00	45.000,00	100,00 %	Subside promis du Ministre Prévot et de la RW

c) Recettes de dette

Les recettes de dette qui représentent 1,65 % du total des recettes ordinaires, sont = 1.298.258,65 € soit – 6.474,23 € ou -0,50 % par rapport aux derniers travaux budgétaires.

I.4.2. Dépenses

a) Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel qui représentent 36,60 % du total des dépenses ordinaires, sont = 27.649.627,12 €, soit + 555.602,26 € ou + 2,05 % par rapport aux derniers travaux budgétaires et de – 2.793.705,56 € soit – 9,18 % par rapport au compte 2015.

- L'augmentation principale concerne l'indexation des salaires prévus pour la fonction publique.
- L'augmentation de 250.000 € suite à l'obtention du subside de la Politique des Grandes Villes.
- Mais également les augmentations suites aux dérogations du plan d'embauche :

Articles	Libellés	BI2016	MB1	Ecart €	Ecart %	Justifications
139 Services généraux						
137/11101-01	Traitements du personnel communal non subsidié CONTRACTUEL	48.257,49	65.687,57	17.430,08	36,12%	Dérogation plan d'embauche
42133/11100-02	Traitements du personnel subsidie APE	178.601,35	202.053,69	23.452,34	13,13%	Col 12/02/2016
599 Commerce - Industrie						
520/11166-01	Traitements du personnel pour les Grandes Villes	0	250.000,00	250.000,00	100,00 %	Recettes= Dépenses

b) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel qui représentent 12,35 % du total des dépenses ordinaires, sont = 9.328.921,39 €, soit + 702.606,53 € ou + 8,25 % par rapport aux derniers travaux budgétaires et de +1.071.224,24 € soit + 12,97 % par rapport au compte 2015.

- A nouveau une inscription pour la politique des Grandes Villes explique une partie de l'augmentation, ainsi que divers frais lié aux acquisitions. Les éléments principalement responsables de cette variation sont donc les suivants :

Articles	Libellés	BI2016	MB1	Ecart €	Ecart %	Justifications
599 Commerce - Industrie						
520/12466-48	frais de fonctionnement liés aux subsides Grandes Villes	0	250.000,00	250.000,00	100,00 %	Recettes= Dépenses
520/125-10	Impôts, taxes et redevances diverse sur biens immobiliers commerciaux	0	122.000,00	122.000,00	100,00 %	Suite aux acquisitions
520/125-12	Fournitures d'électricités pour les bâtiments commerciaux	0	115.000,00	115.000,00	100,00 %	Suite aux acquisitions
729 Ens. Gard (721), Ens.prim (722)						
720/12402-48	Discrimination positive, utilisation de la subvention d'équipement	60.000,00	90.000,00	30.000,00	50,00%	Subvention d'équipement
722/122-48	Indemnité pour prestations - Apprentissage précoce d'une 2ème langue	44.000,00	74.000,00	30.000,00	68,18%	
789 Education Popul. Et Arts						
761/124-06	Plaines de jeux - Prestations techniques de tiers	6.000,00	26.000,00	20.000,00	333,33%	Adaptation matériel aux normes de sécurités
849 Aide sociale et familiale						
840014/123-48	Service de prévention - frais de fonctionnement et d'action (LEPA)	1.100,00	25.500,00	24.400,00	2218,18%	Recettes=dépenses subside LEPA

849/1240848	Frais divers relatifs aux projets spécifiques liés à l'interculturalité	0,00	30.000,00	30.000,00	100,00 %	Subside RW
879 Désinfect. Nett.-Immond.						
876/124-06	Nettoyage de l'hypercentre	500.000,00	525.000,00	25.000,00	5,00%	Suppl. pour Euro et réestimation

c) Dépenses de transferts

Les dépenses de transferts qui représentent 39,82 % du total des dépenses ordinaires, sont = 30.075.120,61 €, soit + 7.386,37 € ou + 0,02 % par rapport aux derniers travaux budgétaires.

Globalement très peu de changement dans les dépenses de transferts.

- Changement d'allocation pour la RCA et augmentation de 43.500 € (6% de TVA en sus).
- Primes à la levée d'Arrêté d'inhabitabilité + 15.000 €, crédit initiale 14.000 € crédit MB1 29.000 €.

d) Dépenses de dette :

Les dépenses de transferts qui représentent 10,98 % du total des dépenses ordinaires, sont = 8.296.766,66 €, soit + 101.338,57 € ou +1,24 % par rapport aux derniers travaux budgétaires et de -389.424,59 € ou -4,48 € par rapport au compte 2015.

- De nombreuses diminutions sont constatées dans les dépenses de dette grâce à un suivi actif de la dette et à des renégociations avec notre organisme financier.
- Par ailleurs un crédit est spécialement dédié aux dépenses liées au bâtiment commercial du Nouveau Bazar ainsi que pour la Politique des Grandes Villes (250.000 €).

I.5. Exercices extra :

Ne pas oublier de rajouter l'étude « PIC – Etude hydraulique de Heusy – partie Ouest » pour un montant de 90.000 € en séance.

LIBELLE	BUDGET INITIAL 2016	MB 1	2016 DEPENSES TOTALES
Achat des appartements de la rue du Collège dans le cadre du chantier de la Cité administrative	0,00	890.000,00	890.000,00
Cité administrative - Frais d'expertises liés à la maîtrise de l'ouvrage	300.000,00	138.000,00	438.000,00
Ateliers communaux - Aménagements internes des zones de containers et de stockage	900.000,00	-900.000,00	0,00
Ile Adam - Achat de terrain à bâtir	0,00	1.042.895,75	1.042.895,75
Construction d'un centre de sports - Etude de programmation et mission d'auteur de projet	42.500,00	367.500,00	410.000,00
Projet "Phoenix" - Travaux de démolition îlot Palais	450.000,00	-450.000,00	0,00
Projet "Phoenix" - Travaux de démolition et de reconstruction îlot Palais - Désignation d'un auteur de projet par le FLW à charge de la Ville	515.000,00	-515.000,00	0,00
Rénovation intérieure de la galerie du Nouveau Bazar	0,00	180.000,00	180.000,00
Rénovation des façades du Nouveau Bazar	0,00	300.000,00	300.000,00
Honoraires pour la négociation du prix d'achat du Nouveau Bazar	0,00	200.000,00	200.000,00
Académie des Beaux-Arts - Remplacement des châssis	180.000,00	-180.000,00	0,00
Espaces publics et bâtiments communaux - Etudes diverses et travaux préalables (bâtiments classés ou non)	60.000,00	30.000,00	90.000,00

Installation d'un antivol dans les nouvelles archives communales rue Biolley	0,00	10.000,00	10.000,00
Aménagement mobilier dépôt archives rue Biolley : Rayonnages Mobiles	0,00	45.000,00	45.000,00
Matériel - Remplacement des isolements	0,00	10.000,00	10.000,00
Matériel - Bornes ticketing services population, étrangers et PASCAE	0,00	60.000,00	60.000,00
Immeuble patrimoine privé - Rue Renier 27, 29 et 31 - Rénovation et isolation des toitures	50.000,00	-50.000,00	0,00
Atelier rue Slar - Aménagements divers et travaux de sécurisation	25.000,00	275.000,00	300.000,00
Immeuble patrimoine privé - Ancienne banque nationale - Réfection du mur mitoyen avec l'immeuble du SPF Justice (Crapaurue 33)	0,00	25.000,00	25.000,00
Acquisition de matériel spécifique pour le relevé, l'étiquetage, gestion informatique et suiv de l'inventaire physique du mobilier, équipement et outillage de la Ville, voir suivi des dossiers logements	0,00	20.000,00	20.000,00
Acquisition de matériel de nettoyage électrique et/ou non consommable	0,00	10.000,00	10.000,00
Renouvellement du parc automobile + géolocalisation	0,00	9.075,00	9.075,00
Renouvellement du parc automobile - Acquisition de véhicules	78.000,00	-9.075,00	68.925,00
PIC 2013-2016 - Egouttage et réfection de la rue de Grand-Rechain et de la place de PR - Travaux de voirie	1.250.000,00	335.000,00	1.585.000,00
PIC 2013-2016 - Egouttage et réfection de la rue Haut-Husquet - Travaux de voirie	330.000,00	40.000,00	370.000,00
Etudes (stabilité et autres) et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public	200.000,00	220.000,00	420.000,00

Rue de Pepinster devant les n° 1 à 11 - Réfection du mur de soutènement (partie)	12.000,00	2.000,00	14.000,00
PIC 2013-2016 - Egouttage et réfection de la rue de Mangombroux (partie) - Travaux de voirie	0,00	125.000,00	125.000,00
PIC 2013-2016 - Réaménagement de l'espace public place du Marché et rue Thier Mère Dieu (2ème partie)	0,00	390.000,00	390.000,00
Espaces verts - Acquisition d'un broyeur de branches	0,00	50.000,00	50.000,00
Espaces verts - Acquisition d'un désherbeur mécanique sur porte-outil	0,00	20.000,00	20.000,00
Appel à projet - Sécurisation du carrefour avenue Peltzer / place Général Jacques	0,00	45.000,00	45.000,00
Appel à projet - Acquisition de mobilier urbain	0,00	55.000,00	55.000,00
Revitalisation urbaine rue de Heusy - Aménagements des espaces publics - Eclairage public	0,00	30.000,00	30.000,00
Schéma de développement commercial	40.000,00	20.000,00	60.000,00
Equipement et ameublement du bâtiment 52 rue de Spintay	0,00	40.000,00	40.000,00
CTLM - Entretien des menuiseries extérieures	30.000,00	70.000,00	100.000,00
Achats d'équipement et de mobiliers scolaires	25.000,00	-18.000,00	7.000,00
Ecole de Stembert centre - Placement d'une barrière et d'une parlophonie dans la cour des maternelles	10.000,00	7.000,00	17.000,00
Bâtiments scolaires - Protection solaire	0,00	7.500,00	7.500,00
Ecole du Centre - Réfection de l'escalier extérieur	0,00	50.000,00	50.000,00
Ecole d'Ensisval - Pose de filets et de pics contre les pigeons	0,00	10.000,00	10.000,00

Ecoles - Informatique - Acquisition de matériel informatique	0,00	25.000,00	25.000,00
Acquisition et restauration de matériel/instruments au Cons. Mus.	15.000,00	-15.000,00	0,00
Académie des Beaux-Arts - Acquisition de mobilier et de matériel	0,00	8.000,00	8.000,00
Académie des Beaux-Arts - Travaux de sécurisation	6.200,00	-2.000,00	4.200,00
Equipement et mobilier scolaires	6.000,00	-4.000,00	2.000,00
Ecoles - Informatique - Acquisition de matériel informatique	0,00	4.000,00	4.000,00
Equipement et mobilier pour la bibliothèque	0,00	10.000,00	10.000,00
Place Sommeville 8 - ASBL Soeurs de la Charité de Jésus et Marie - restauration des façades et des toitures - subside	0,00	3.800,00	3.800,00
réalisation de fresques murales et inauguration du square	0,00	15.000,00	15.000,00
FE St Nicolas - réfection de la seconde partie du toit de l'église - subside communal	0,00	60.000,00	60.000,00
Cimetières - Etudes (stabilité et autres) et réfection de murs de soutènement des cimetières	150.000,00	100.000,00	250.000,00
Cimetières - Relevés cartographiques	10.000,00	35.000,00	45.000,00
Cimetières - Grue pour containers inhumation	0,00	60.000,00	60.000,00
Porche rue de la Chapelle donnant accès à la cour Magnée - Acquisition	7.000,00	8.000,00	15.000,00
Projet "Rue des Alliés 67-71" - Marchés conjoints (LOGIVESDRE - Ville de Verviers) - Etude et réalisation des travaux de démolition	0,00	70.000,00	70.000,00

I.6. Conclusions:

Une modification budgétaire dans la ligne du budget 2016, consciente des enjeux de la Ville de Verviers et laissant une place importante aux investissements avec notamment l'intégration du nouveau subside de la Politique des Grandes Villes. Mais également sérieuse par le suivi de la dette, des différentes dépenses et recettes (prise en compte de l'indexation, baisse des recettes liées au parking,...).

- En résumé à l'ordinaire :
 - Intégration du mali du compte 1.761.217,14 €.
 - Intégration en recette de prestation de 1.000.000 € lié à la politique des Grandes Villes
 - Intégration en dépenses de personnel, de fonctionnement et de dette de 1.000.000 € lié à la politique des Grandes Villes
 - Intégration de l'indexation des salaires en dépenses de personnel.
 - Baisse des 100.000 € de recette de parking.
 - Primes à la levée d'Arrêté d'inhabitabilité.
 - De projets :
 - Apprentissage précoce d'une 2ème langue
 - Sécurisation des plaines de jeux
 - Evénements (baloise ...)
 - ...
 - Un suivi de la dette.
- En résumé à l'extraordinaire :
 - De nombreux projets en cours :
 - Archives rue Biolley ;
 - Cité administrative (achat immobilier) ;
 - Aménagement et équipement de l'atelier rue Slar ;
 - Sécurisation du carrefour avenue Peltzer/place Général Jacques
 - Des travaux d'infrastructures :
 - Egouttage et/ou réfection de la rue Grand-Rechain, rue Haut-Husque, rue de Mangombroux
 - Réaménagement de l'espace public place du Marché et rue Thier Mère Dieu
 - Etudes et réfection de murs de soutènement du domaine public rues de Pepinster et Coronmeuse

- Mobilier urbain.
- Le Schéma de développement commercial, nouvelle législation sur incidences environnementales.
- Equipement, maintenance et rénovation pour le nouveau Grand Bazar
- Projet de centre sportif Ile Adam
- Etudes et réfection de mus de soutènement des cimetières
-

Conseil communal du 27 juin

Point 39, 40 et 62 : Revitalisation de la Porte de Heusy et rénovation urbaine Abattoir-Mangombroux

Les points en question ont trait à l'opération de revitalisation de la porte de Heusy, initiée déjà il y a une dizaine d'années et jouxtant une opération de rénovation urbaine qui tarde à se conclure après avoir été initiée il y a plus de 20 ans, avec des résultats mitigés malgré beaucoup d'efforts financiers et humains.

Si le MR y a toujours apporté plus que son concours, à l'une comme à l'autre, de ces opérations, le MR ne peut aujourd'hui sans sourciller approuver la prolongation pour une durée de 3 ans de la convention de renonciation au droit d'accession au profit de l'entreprise de construction T.Palm.

Tout d'abord le MR rappelle :

- que le montant en jeu à percevoir s'élève à 913.000 euros.
- que votre majorité a choisi d'inscrire cette recette à son budget extraordinaire 2016 alors que sa perception serait différée de 3 ans.
- qu'aucune garantie, selon les réponses apportées en section, ne semble constituée pour s'assurer que la ville perçoive effectivement un jour, son dû, notamment en cas de problème financier plus important pour l'entreprise de construction actuellement à l'oeuvre.

Le MR comprend que la mauvaise image du centre-ville et la perception négative de l'environnement du projet immobilier nuisent effectivement à l'opération et aux intérêts légitimes du promoteur.

Mais que faites-vous vraiment pour y remédier ?

Le MR, faute d'éléments suffisants portés à sa connaissance et nonobstant certaines sorties médiatiques de la bourgmestre, ne comprend pas où va la majorité lorsqu'elle annonce l'installation future d'une administration régionale à la Porte de Heusy ou encore lorsqu'elle remet en cause le projet d'aménagement de l'ilôt Palais, certes pis aller résultant des contraintes imposées par différentes tutelles.

Aussi avant de nous prononcer, nous aimerions entendre vos réponses et savoir comment rassurer le promoteur mais aussi tous ceux qui comme lui ont mis leur conviction dans le projet.

F.Breuwer

Conseiller communal et CPAS

Monsieur l'Echevin du Tourisme,
Chers collègues,

Ecolo a demandé au début de cette mandature au Collège Communal de réfléchir au développement touristique de Verviers. Nous tenons à souligner l'implication très positive des deux échevins successifs du Tourisme de ce début de mandature, Maxime Degey et Aurélia Luybaerts qui ont mis en place des assises du tourisme. Une des propositions de ces assises est une des pistes à développer à savoir un parking pour les Mobiles Homes.

Ecolo a perçu le potentiel touristique de Verviers sur un constat : notre ville est entourée de régions qui attirent les touristes flamands, néerlandais et allemands qui conservent un pouvoir d'achat intéressant. Ces touristes viennent en famille pour profiter d'un tourisme vert de qualité en partie dans le Pays de Herve mais aussi surtout dans nos Ardennes et dans l'Hertogenwald.

Nous avons toujours pensé que Verviers pouvait être une destination d'un jour voire de deux jours puisque si l'hôtel Verviers, d'une certaine capacité hôtelière s'est installé chez nous, c'est bien évidemment pour y faire des affaires et rentabiliser l'outil.

La mise en valeur de la Vesdre pour des balades familiales, soit pédestres, soit à vélos doit être l'axe principal du développement touristique de Verviers. S'il s'agit d'un investissement important, n'oublions pas l'ancien projet FEDER qui propose un aménagement des berges de la Vesdre, jusqu'à Eupen. Justement à Verviers, le long des berges, nous avons le quai Jules Cerexhe rempli de restaurants. Nous pourrions penser à faire tout le long de ce parcours verviétois des animations ponctuelles en plus de toutes les animations qui existent déjà à Verviers.

Mais, nous devons réfléchir à des attractions complémentaires. J'en citerai huit à titre d'exemples :

1. Pour les amoureux du patrimoine, les spécialistes soulèvent souvent la qualité et l'importance de celui-ci. Mettons-le en valeur. Dans un circuit spécifique «patrimoine», un Grand Théâtre rénové pourrait y jouer un rôle central. Il faudrait que les touristes puissent le visiter aussi de l'intérieur. N'oublions pas non plus notre patrimoine funéraire architectural lié à notre riche passé lainier, notamment au cimetière de Verviers, derrière la rue de la Cité, comme nous l'a récemment rappelé le conseiller Bollette.

2. Il faut essayer d'exploiter au maximum notre passé industriel. A ce sujet, nous pourrions citer une mise en valeur du circuit des machines textiles et l'ouverture régulière au solvant du hall qui abrite toutes nos vieilles machines textiles. Il faut aussi mettre en avant notre très importante histoire sociale par un circuit qui mènerait au local, près de la Place des Martyrs, où s'est réunie la première internationale. Mais, il y a également, l'histoire classique. Dans les années 1850, c'est à l'hôtel Biolley que le futur roi Léopold 2 a accueilli, avec toute la famille Royale, dont Léopold 1^{er}, sa future épouse, Marie-Henriette d'Autriche. Sans oublier que notre folklore est parfois aussi le départ de personnages réels qui sont évidemment caricaturés : entre-autres le géant Bihin et la sotte Kéké. Ils doivent être mis en valeurs. Un petit train touristique pourrait conduire les week-ends nos visiteurs au Solvent en passant par De Biolley. La rencontre entre Léopold 2 et sa promise pourrait être contée par un guide qui attendrait les touristes et qui serait habillé comme en 1850.
3. Les parcours des escaliers de Verviers qui permet de parcourir notre ville de part en part et qui a été mis en valeur par un groupe de passionnés de notre ville qui en ont fait une brochure. Bien évidemment, ces escaliers devraient être remis en état car certains d'entre eux sont dans un état assez pitoyable pour ne pas dire dangereux.
4. Un ami s'est récemment rendu dans le Nord de la France. Il a eu l'occasion de faire un parcours touristique en car entre différents villages où des panneaux décorés de dessins humoristiques et d'expressions «Ch'Ti», traduites en français étaient proposés. Pourquoi ne pas s'inspirer des bonnes idées venant de l'extérieur ? Le géant Bihin et la sotte Kéké pourraient faire partie des personnages de ces panneaux. Nos deux héros pourraient aussi être vus «en trois D» au Solvent.
5. Dans un même ordre d'idées, deux militants de la locale Ecolo de Verviers m'ont proposé dans le cadre de notre projet de développement touristique de Verviers de faire des panneaux et des fresques avec motifs de bandes dessinées belges. L'excellente proposition qui a été faite à deux reprises par le Conseiller Jean-François Denis et récemment acceptée par l'échevin de la Culture, Jean-François Istasse de faire une fresque de dessins de feu René Hausman va tout à fait dans ce sens. Nous le remercions pour sa proposition très constructive.
6. Lors d'une rencontre avec un responsable de l'hôtel Verviers, ce dernier m'a signalé qu'un des manques à Verviers était une absence de vraies pistes cyclables, digne de ce nom. Beaucoup de ses clients venaient dans notre région pour faire du vélo en famille. Faute de pistes cyclables

sérieuses, il devait par exemple les envoyer à la ligne 38. L'idée de permettre de rejoindre différents Ravels, notamment en traversant Verviers d'une manière sécurisée serait un atout touristique.

7. Il serait intéressant de développer plusieurs petits parcs dans notre Ville avec des coins jeux pour les enfants. Ostende a d'ailleurs un très beau petit parc, pas très loin du centre-ville. Seraing a eu l'idée de développer un réseau de parcs disséminés dans toute la commune.
8. L'idée émise par l'actuel Echevin de la culture ainsi d'ailleurs que par l'Echevine qui l'a précédé, de développer un pôle économique à partir de la culture, comme cela s'est fait je pense à Lille, est un atout de plus pour notre projet.

Pour les différents parcours touristiques, il serait indispensable à chaque fois d'avoir des folders multilingues. Et d'autres, exclusivement en allemand à mettre dans les offices du tourisme du Land de Nordrhein Westphael et en néerlandais, dans les offices du tourisme des Limbourg flamands et néerlandais.

Il est évident que toutes ses propositions, faites très clairement dans la logique d'une opposition constructive, constituent un véritable investissement et un pari pour l'avenir économique de notre Ville. Le développement économique et donc l'amélioration de notre pouvoir d'achat global s'accompagneraient par ailleurs, indirectement d'une amélioration de notre qualité de vie.

Je vous remercie pour votre attention.

Philippe Kriescher
Conseiller Communal Ecolo de Verviers
27/6/2016.

Monsieur le Conseiller,

Cher Philippe,

Merci pour toutes ces propositions que, dans leur grande majorité, je partage également.

L'avantage de la minorité, c'est qu'elle peut fournir un catalogue de bonnes idées sans devoir les chiffrer, sans trouver les financements et in fine devoir faire des choix de priorités.

Ceci n'est pas un reproche, j'ai moi-même auparavant occupé le banc de conseiller.

Malheureusement, la situation n'est pas aussi simple et la réalité des choses ne nous permet pas de tout réaliser en un claquement de doigts sauf, si fort de votre opposition constructive, vous me prêtez la baguette magique d'Harry Potter :

Qui rénove le Grand Théâtre,

Construit le Musée de Biolley,

Transforme le hangar du Solvent en réserve visitable,

Répare et rénove tous les escaliers de la Ville,

Construits des pistes cyclables et des ravel,

Réalise des parcs avec plaine de jeux et jardins suspendus,

Et j'y ajoute, en boutade,

un parc d'attractions du style Europark ou Puy du Fou

une plage et la mer

Et surtout la garantie d'avoir un soleil méditerranéen de juin à septembre

Plus sérieusement, et vous l'avez mis en exergue dans votre intervention, le Tourisme est une compétence particulièrement transversale impliquant les services du Patrimoine, de la Culture, des petits et des grands événements, des affaires économiques, des commerçants, des sports, de la gestion des espaces verts, ...

Le rôle de l'Echevin du Tourisme s'oriente donc prioritairement à être une personne de contact, un facilitateur qui met de l'huile dans les rouages en permettant à des projets en provenance du privé, de l'associatif ou encore du secteur public, de voir le jour.

Voici quelques projets en cours ou réalisés qui démontrent le dynamisme de notre Ville et surtout des gens qui travaillent dans ce secteur :

- 1) Un projet de feuillets présentant une balade au cimetière de Verviers est actuellement en cours de rédaction en partenariat avec l'auteur du livre « Les cimetières verviétois » ;
- 2) Inauguration ce samedi 25 juin 2016 d'une balade familiale au cœur de Petit-Rechain en partenariat avec un instituteur et son école ;
- 3) Réalisation d'un Road-Book vélos à destination des cyclotouristes (partenariat avec la Maison des Sports et la Maison du Tourisme) ;
- 4) Mise en place de plaques d'explications sur les fontaines en partenariat avec les étudiants en Tourisme de l'Ecole Sainte-Claire ;

- 5) Deux promenades verviétoises (rallye pédestre) à vocation familiale sont commandées et devraient prochainement enrichir l'offre et ce en partenariat avec la Maison du Tourisme ;
- 6) Nous organiserons le Week-end Wallonie Bienvenue les 15 et 16 octobre prochains en partenariat avec la Ville de Dison ;
- 7) Nous avons mis à disposition le livre de découvertes des escaliers en partenariat avec PRODERA-PRO ;
- 8) Nous allons augmenter le nombre de visites guidées en partenariat avec l'AGAV incluant notamment des visites de l'Hôtel de Ville et de l'Harmonie ;
- 9) Nous allons développer les points nœuds en partenariat avec la FTPL ;
- 10) Un nouveau site Web est mis en ligne à la MTPV en 4 langues et responsive design (tablettes et smartphones) .

et pour finir, last but not least, jeudi dernier, un chocolatier renommé a inauguré sa nouvelle Chocolaterie. Ce projet privé, ouvert à partir d'aujourd'hui, est un véritable bijou supplémentaire pour le tourisme et l'attractivité de notre ville.

Un autre projet (dont je ne peux dévoiler encore le contenu à la demande du promoteur) est aussi actuellement à l'étude.

En conclusion, je vous remercie de vos propositions constructives et de vos différentes suggestions. Je suis convaincu, comme vous, que Verviers a un gros potentiel et des richesses à mettre en valeur et que, tous ENSEMBLE, public et privé, politiques et citoyens engagés, nous allons continuer à le développer et le faire fructifier !

Je vous remercie pour votre attention.

Bernard PIRON,

Echevin du Tourisme

MOTION

LE CONSEIL COMMUNAL DE VERVIERS,

Vu l'importance de la tarte au riz dans le paysage traditionnel verviétois mais également dans le patrimoine gastronomique wallon ;

Vu qu'il convient de préserver le savoir-faire local de nos producteurs ;

Vu l'intérêt économique que représente ce produit pour les artisans pâtisseries locaux ;

Vu que l'AFSCA a sollicité une étude qui préconiserait une conservation réfrigérée du produit ;

Considérant que cette réfrigération altérerait grandement le goût du produit et son attractivité ;

DESAPPROUVE LA VOLONTE DE L'AFSCA DE S'ATTAQUER SYSTEMATIQUEMENT AUX PRODUCTIONS ARTISANALES LOCALES, EN L'OCCURRENCE POUR VERVIERS, A LA TARTE AUX RIZ ;

DEMANDE A L'AFSCA D'ADOPTER DES REGLES ADAPTEES AUX PRODUCTIONS ARTISANALES, ET PLUS PARTICULIEREMENT A LA PRODUCTION DE LA TARTE AU RIZ.

MOTION

LE CONSEIL COMMUNAL DE VERVIERS,

Vu l'octroi par le Collège Communal de Soumagne à la SPRL Property and Advice d'un permis socio-économique pour une implantation d'un parc commercial d'une surface commerciale nette globale de 20.580 m² sis avenue de la Résistance à 4630 Soumagne (Micheroux), le 20 novembre 2009 ;

Vu qu'en application de l'article 62 § 1^{er} du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales, le permis socio-économique sur lequel se base ce dossier est frappé de plein droit de péremption ;

Vu qu'un recours a été déposé par un riverain se fondant sur la péremption du permis ;

Considérant qu'à notre sens, la demande devrait être traitée selon les règles du permis intégré ;

Vu la délivrance à la SPRL « Property and Advice » par le Collège communal de Soumagne d'un permis d'urbanisme relatif à un projet de centre commercial le 4 avril 2016;

Considérant que la Commune de Soumagne compte quelque 16.000 habitants et que son équipement commercial actuel compte plus de 200 commerces pour la plupart disséminés le long de l'Avenue de la Résistance ;

Considérant qu'avec ce projet la Commune de Soumagne s'inscrit dans le développement d'un équipement de distribution commerciale de masse qui n'est en rapport ni avec sa taille démographique, ni avec son rôle dans l'échelle de la hiérarchie urbaine.

Considérant en effet que, s'agissant de sa place dans la hiérarchie urbaine, Soumagne n'est ni une grande ville à vocation métropolitaine, comme Liège, ni une ville d'importance régionale, comme Verviers ;

Considérant que le centre commercial projeté, par sa taille, dépasse largement les besoins locaux ; qu'il requiert dès lors un potentiel commercial largement supérieur à celui que peut lui offrir la population de la Commune et les flux de transit habituels, de sorte qu'il faut en conclure que ce centre commercial doit impérativement recruter une part importante de sa clientèle dans une vaste zone, s'étendant même vraisemblablement au-delà des communes limitrophes ;

Considérant l'impact d'un tel projet sur l'équipement commercial verviétois, la multiplication de pôles commerciaux secondaires en périphérie liégeoise ne peut qu'accentuer la fuite de potentiel d'achat qui est largement responsable de la déstructuration du commerce verviétois.

Vu que le SEGEFA (ULG) a, dès 2008, mis en exergue dans un avis qu'il a donné à la commune voisine de Fléron que *« créer 20.000 m² de commerces (...) cela revient à doubler la surface commerciale totale actuelle de la commune soit une opération jamais réalisée au niveau belge. Aucune ville ne peut accueillir une telle augmentation sans dommage grave de sa structure existante »*.

DESAPPROUVE le centre commercial projeté et en informe le Gouvernement wallon.

Jean-Pol Bollette
49K rue Slar
4801 Stembert
Conseiller communal MR

Interpellation dans le cadre du conseil du 27 juin 2016

PROBLEMATIQUE LIEE A LA MENDICITE

Madame la Bourgmestre,
Monsieur l'Echevin du commerce,

Déambulant rue du Brou, j'ai assisté à une scène pour le moins interpellante. Un individu abordait avec méthode toutes les personnes qu'il croisait dans la rue et quémandait quelques pièces. A sa demande, les réactions variaient d'une personne à l'autre allant du renvoi pur et simple jusqu'au don d'une pièce ou plus. Notre homme arrive à hauteur d'une dame plus âgée et l'aborde de la même manière que précédemment sans agressivité spécifique.

Ce qui m'a interpellé c'est la réaction de la dame : celle-ci a rapproché son sac vers elle, comme pour faire rempart entre le quémandeur et elle-même, puis elle s'est empressée de prendre son porte-monnaie pour répondre favorablement à la requête de notre homme.

Madame la Bourgmestre, j'ai perçu de la crainte dans le regard de cette dame. En questionnant quelques commerçants de la rue, ils ont été unanimes pour dire que ces quémandeurs importunaient le chaland et pouvaient, comme je l'ai constaté, créer un sentiment de crainte chez les plus âgés ; cela, bien qu'un règlement communal interdise spécifiquement la mendicité dans plusieurs rues de notre ville et notamment rue du Brou.

Je m'en suis ouvert au maître-chien qui m'a fait part de son manque de moyens pour agir par rapport à cet état de fait. J'ai continué à prospecter et

j'ai eu l'agent sanctionnateur en ligne qui a pris le temps de m'expliquer que notre droit était de type bourgeois et donc que celui-ci est prévu pour prendre à l'individu qui possède ; par voie de conséquence, celui qui ne possède rien a quelques difficultés à entrer dans cette catégorie et j'entends bien que priver de liberté des personnes pratiquant la mendicité n'est probablement pas la solution la plus intelligente qui soit.

Madame la Bourgmestre,

Nous serons d'accord pour dire que la mendicité constate un échec sociétal et que la responsabilité de cet échec est très vraisemblablement partagée. Pour autant, il y a lieu de préserver la quiétude des personnes déambulant dans les rues de notre cité.

Plusieurs Villes rencontrant la même situation ont pris les choses en main et sont arrivées à des résultats significatifs, je pense à Charleroi ou encore Liège.

Madame la Bourgmestre

Vous avez mentionné, il y a peu, dans les colonnes d'un journal local (l'Avenir) qu'il fallait du temps pour que les mesures prises afin de sauver le commerce local produisent leurs effets. Ici, il ne faut pas de temps, il ne faut pas d'argent, il faut juste de la volonté et, en tant que chef de la police, je vous demande de faire le nécessaire et j'en appelle au vote de cette assemblée pour que le règlement communal soit enfin respecté.

Madame la Bourgmestre, si en neuf mois de mandature vous ne faites que cela, ce sera déjà un signe encourageant tant pour les commerçants que pour une population demandeuse.

J-P Bollette

Réponse à l'interpellation de Jean-Pol BOLLETTE

Problématique liée à la mendicité.

Monsieur le Conseiller,

J'entends que vous avez été témoin d'un acte de mendicité dans la rue du Brou et espère que cet acte qui est en effet interdit par le règlement zonal de police n'a été fait avec aucune violence. Mais, je suis certaine que vous m'en auriez fait part de façon plus urgente que dans le cadre d'une interpellation au Conseil Communal.

En effet, la mendicité au centre ville est interdite sous toutes ses formes par le Règlement zonal de Police, c'est l'article 18 des annexes du RZP qui en fait mention et on peut y trouver un listing complet des lieux et rues visés par cette interdiction.

Si vous vous êtes renseignés auprès des commerçants, d'un agent sanctionnateur et d'un agent de la Police, j'ai pour ma part sollicité le responsable de la maison de police afin de connaître les consignes données à ses agents.

Il m'a confirmé que la police lutte contre ce phénomène depuis déjà très longtemps.

J'ai le plaisir de vous informer que des patrouilles en uniforme, mais également en civil sont organisées régulièrement. Lorsqu'une personne est prise en flagrant délit, elle fait l'objet d'une amende administrative et est sérieusement sermonnée.

Si la personne qui mendie trouble en plus l'ordre public par son comportement, par des cris, de l'agressivité, un état d'ébriété,...elle peut aussi faire l'objet d'une arrestation administrative de deux heures au moins et de douze heures au plus. Cette arrestation doit être confirmée par un Officier de Police administrative. Mais je vous rassure, d'ores et déjà, la police en arrive rarement à ces mesures, car ces comportements excessifs sont rares.

Ce problème ne concerne malheureusement pas que la rue du Brou mais également différents quartiers de la ville et plus spécifiquement à proximité de centres commerciaux. Je suis consciente de la précarisation, de la paupérisation de certains citoyens, les amenant peut-être à cette extrémité qu'est la mendicité, et je vous assure que la police en est consciente aussi et qu'elle arrive à la gérer, même s'il est utopique de croire que l'on peut l'éradiquer.

Il est à noter qu'en 2015, 19 SAC ont été rédigées et qu'en 2016 nous en sommes déjà à 19, cependant ces amendes restent impayées souvent car ils n'ont pas les moyens de les payer.

J'ai également interrogé le Service de prévention de la Ville et je vous informe que des intervenants sociaux, via leur travail de rue, entrent en contact avec eux et rappellent ou informent ces personnes des différents services qui existent sur le territoire communal, comme le local d'accueil du ressort, la possibilité d'avoir un suivi socio-administratif ou psychologique, le DUS (dispositif d'urgence sociale), etc.

Il y a également les gardiens de la paix qui ont une vigilance particulière et le cas échéant, peuvent interpeler ces personnes dans le besoin s'ils sont dérangeants envers les citoyens.

Monsieur le Conseiller,

Il ne faut absolument pas stigmatiser les groupes cibles, mais plutôt étudier la cause de ce problème. Et puis je voudrais savoir si ce qui dérange c'est une personne qui mendie ou si cette image qu'ils donnent à notre ville. Je suis consciente en tant que socialiste, peut-être encore plus que certaines pratiques dérangeant. Et en effet, les règlements communaux fleurissent partout en Belgique.

A Etterbeek, le règlement autorise 4 mendiants par rue.

A Liège ce sont des horaires par jour et quartier qui autorise la mendicité. Elle n'y est pas interdite, elle est régulée.

A Charleroi, la mendicité est interdite dans les rues étroites, sur les ponts et dans les tunnels.

A Bruxelles-Ville, cependant on ne s'appuie que sur le code pénal. Le commissaire de police a lui compris que la mendicité est sur un problème social.

Quand on est dans la rue, la question à se poser est pourquoi cette personne mendie-t-elle ? Est-ce une personne réellement dans le besoin ou est-ce une personne que l'on va revenir chercher le soir dans une belle voiture...

Monsieur le Conseiller,

Verviers a déjà un règlement zonal de police traitant de la mendicité, avec différentes approches pour la diminuer.

Ne vaut-il pas mieux essayer d'éliminer ou diminuer les causes plutôt que vouloir éradiquer le symptôme ?

Ce n'est pas en cachant la pauvreté, qu'elle va diminuer...

Monsieur le Conseiller,

En effet, j'ai dit qu'il fallait sauver le commerce local et que cela prendrait du temps et je vous remercie de l'avoir rappelé.

Je vous confirme que le règlement communal est bien respecté, je vous remercie de m'avoir interpellée et espère que ma réponse vous agréera.

Question orale

Dimitri Greimers, Groupe cdH

Monsieur l'Échevin,

Pour la première fois, les Jeux Olympiques intègrent le skateboard dans la programmation de Tokyo en 2020. Cet événement marque sans doute un nouveau tournant dans la reconnaissance des sports émergents.

Ces dernières années, des villes comme Bruxelles, Liège ou encore Paris ont donné de jolis coups d'accélérateur au mouvement du skateboard. Car la pratique du skateboard peut booster une ville par ses dimensions créatives. Le skateboard permet de repenser les espaces urbains, d'offrir de la fraîcheur dans la cité, de créer du lien entre les personnes, de dépasser l'ordinaire par le spectacle qu'il offre. Le skateboard est également une forme de mobilité alternative qui devrait davantage être intégrée dans les réflexions autour de l'intermodalité. Bref, le skate offre un regard inédit sur la ville et une manière différente de vivre sa ville.

Je sais que vous êtes conscientisé à l'intérêt de cette discipline via vos multiples rencontres avec divers jeunes notamment issus de la Maison des Jeunes des Récollets. Ainsi, nous partageons tous le même constat : les infrastructures sont insuffisantes dans notre arrondissement.

Évidemment, dans le contexte budgétaire actuel, nous ne pourrions pas répondre à l'ensemble des demandes sportives d'ici 2018. Mais à moindre frais, nous pourrions dégager une solution, au moins partiellement, afin d'améliorer notre équipement pour le skateboard. A mon sens, la solution la plus intéressante reste la rénovation du skatepark de Bielmont. L'infrastructure est vieillissante, trop petite mais nullement dénuée d'intérêt ! Sa rénovation permettrait de poursuivre le renouveau de l'espace multisport après l'inauguration du terrain de mini-foot.

J'en arrive donc à ma question. Pourriez-vous m'indiquer où en sont les démarches ? Pourrions-nous développer un groupe de travail ad hoc. Ce GT, appelons-le, « Verviers, ville skatable », regrouperait les acteurs intéressés par la thématique et pourrait être chargé de soumettre une série de propositions au Collège en vue d'intégrer cette discipline dans le développement de notre commune.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Skateboard.

Verviers, le 27 juin 2016.

Mr le Président, Mme La Bourgmestre,

Merci Mr Greimers pour votre question qui est intéressante à plus d'un titre.

Ayant eu souvent des contacts avec des groupes pratiquant le skateboard, je me réjouis de l'entrée officielle de ce beau sport lors des prochains jeux Olympiques de Tokyo en 2020. Après être passé par le passage obligé de sport de démonstration voici le temps de la reconnaissance. Ce sport demande technique, souplesse, force et beaucoup de travail d'apprentissage avant d'arriver à bien maîtriser les aptitudes de bases.

Ce sport est une très belle discipline si elle est pratiquée dans des lieux adéquats où la sécurité est d'abord mise en évidence.

L'engouement chez les jeunes verviétois est une réalité. Mis à part à la Maison des jeunes des Récollets, plusieurs groupes s'entraînent effectivement çà et là sans structure bien organisée.

L'espace de jeu réservé au skateboard à Bielmont devient vieillot et un peu démodé. Le projet d'amélioration de ce site est actuellement au ralenti.

Comme vous le proposé, un groupe de travail pourrait être lancé avec l'aide du service des sports de la Ville de Verviers ayant comme objectifs, le relevé des demandes, le relevé des lieux de la pratique de ce sport, les possibilités réelles de la pratique et la mise en place d'un projet entre la Ville et les jeunes.

Je vous suggère de structurer un petit groupe de jeunes, si possible de plusieurs horizons, ensuite venir à la mi-août me trouver et rencontrer également les agents ville qui accompagneront ce groupe de travail.

Merci pour cette excellente initiative.

Claude ORBAN.

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: vendredi 24 juin 2016 15:01
À: THEODORY Renaud; KNUBBEN Muriel
Objet: Fwd: Conseil communal Juin

Tu forwardes au collège ?

Envoyé de mon mobile

Début du message transféré :

Expéditeur: Maxime Degey <maximedegeyverviers@gmail.com>
Date: 24 juin 2016 11:56:38 UTC+2
Destinataire: Pierre DEMOLIN <pierre.demolin@verviers.be>
Objet: Conseil communal Juin

Monsieur le Directeur, cher Pierre,

Peux-tu rajouter ces deux petites questions à notre ordre du jour:

Parking braderie

Madame la Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les membres du collège,
Chers collègues,

Ce weekend a eu lieu notre braderie annuelle nouvelle formule, celle-ci semble avoir effectivement une autre dimension et nous pouvons nous en réjouir. Cela-dit, il semblerait que la communication autour encore une fois du parking laisse à désirer. Effectivement plusieurs citoyens pensaient que la formule 1+1 (1h achetée=2h) était de mise ce qui n'est pas le cas. Vérification prise, cette pub était notamment disponible dans le Vlan.

Que s'est-il passé autour de cette communication?

Football Heusy

Madame la Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les membres du collège,
Chers collègues,

Nous avons appris dans la presse l'ambitieux projet du club de football de Heusy, le club voudrait acquérir un deuxième terrain synthétique et refaire de nouveaux vestiaires. Il semblerait que les dirigeants ont fait appel aux pouvoirs publics notamment pour garantir un prêt dans le cadre des travaux. Etant à cheval sur la commune de Theux et de Verviers, les dirigeants se sont tournés vers les deux entités mais avec la même réponse négative. Il faut rappeler que ce club est bien un club verviétois qui compte de nombreux jeunes issus de notre commune. Il faut également rappeler que nous avons par le passé aidé de nombreux autres clubs dans pareil montage (Lambermont, le pano, le RHCv) et que nous envisageons de le faire dans le futur (Rechain).

Pouvez-vous nous dire quelles étaient exactement les demandes des dirigeants heusytois et les raisons du refus? Quelles solutions pouvons-nous trouver pour aider ce très ancien

club de notre commune?

D'avance merci.

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

RFC HEUSY.

Le 27 juin 2016.

Mr le Président, Mme La Bourgmestre,

Merci Mr le Conseiller pour ces questions pertinentes.

Vous connaissez bien mon attachement de cœur, à ce club dynamique qui met toujours en avant la formation des jeunes en général et des jeunes joueurs de football verviétois en particulier.

Ce club est passé en quelques années de 160 joueurs affiliés à plus de 370 actuellement.

Dire que vous découvrez cet ambitieux projet via la presse est un peu réducteur puisqu'il nous (le Collège de l'époque) a été présenté déjà en 2013.

En effet, le 19 avril et le 03 mai 2013, le service des sports a présenté au Collège un dossier d'aide financière destiné au RFC Heusy afin de les accompagner dans la réalisation de l'amélioration de leurs infrastructures sportives à Croix-Fays (commune de Theux).

Le projet se résumait en la création d'un deuxième terrain synthétique à la place du terrain B et de la rénovation et de l'agrandissement des vestiaires, cuisine et buvette.

Je cite un passage du dossier : « Le schéma financier prévoit un amortissement prévu pour 10 ou 15 ans.

Il faut savoir qu'Infrasports a communiqué aux responsables du RFC Heusy que le projet complet serait susceptible de bénéficier d'une subvention de 60%.

Concrètement, le vœu de M. l'Echevin des sports est de prévoir 15.000€ pendant 10 ans et de garantir ce soutien par une convention. Le club s'engage à consacrer un montant au moins similaire durant la même période »

Vous conviendrez, Mr Degey, que si ce point est arrivé au Collège de l'époque, c'est que l'Echevin des sports était d'accord avec la proposition. Mieux. Comme le CDH prépare anticipativement chaque Collège, c'est, je suppose, que le CDH était d'accord avec ce dossier. Vous en tirerez vous-même les conclusions du retrait de ce point...

Par contre, là où vous avez raison, c'est d'avoir appris par la presse le refus de la Ville de Theux pour le financement du projet heusytois.

J'avais été prévenu, par un dirigeant de Heusy, des démarches qu'il faisait auprès des responsables politiques theutois. Le premier retour était même assez positif et presque certain du bon aboutissement du dossier.

Bardaf... malheureusement pour les jeunes, retour à la case départ !

Il faut dire que ce dossier est assez spécial. Club verviétois de souche, 75% des jeunes sont issu de la Ville de Verviers, Le chemin d'accès et une partie du parking sont sur le territoire verviétois, mais les installations sportives sont sur la commune de Theux. Dilemme... peut-on investir dans des infrastructures sportives sur une autre commune avec les deniers publics ?

Malgré leur escapade vers Theux, je reste l'Echevin de tous les verviétois et je resterai toujours ouvert à la discussion afin de trouver des solutions aux problèmes.

Mais vous devez savoir que les choses ont changé depuis lors.

1. La file des projets s'est allongée.
2. Suite à une rencontre en mes bureaux avec la responsable d'Infrasports vendredi dernier (tout le monde n'était pas en grève), nous avons appris les dernières modifications dans les exigences en matière d'infrastructures sportives. Pour l'obtention d'un 2^{ème} terrain synthétique, il faut justifier l'utilisation des installations par 2 x 16 équipes (normes infrasports).
3. Infrasports demande maintenant des synergies entre les différents clubs de football (association, école de foot...). Heusy est-il demandeur ?
4. Infrasports prend aussi en compte les installations sportives des clubs dans un périmètre plus vaste qu'avant. Le terrain synthétique de DISON, non occupé par des équipes de jeunes, va impacter la réalisation de nouveau terrain synthétique dans la région verviétoise. En résumé, il faut d'abord occuper le terrain de Dison avant d'envisager d'autres réalisations. D'où la demande de synergies entre clubs régionaux.

Pour finir, je vous dirais que je reste évidemment ouvert à la rencontre des sympathiques dirigeants heusytois afin de monter à nouveau un dossier Collège, mais qu'il faudra tenir compte des remarques que je viens d'énumérer.

Merci pour votre écoute.

Claude ORBAN.